



**Extrait du livre :**

Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses (5<sup>ème</sup> rapport mondial)*, Paris, 2019.

© Fondation Scelles, 2019

## EXPLOITATION ET VIOLENCES SEXUELLES EN TEMPS DE CONFLITS ARMES

*Parallèlement à la multiplication des zones de conflits armés, les violences sexuelles, qui les accompagnent, semblent ne plus connaître aucune limite. Tortures et exploitation sexuelle, mariages forcés, prostitution, viols comme armes de guerre : tous les voyants sont au rouge. Le droit international est foulé du pied par les belligérants et ne protège plus totalement les civils, les humanitaires et les prisonniers. Tout se passe comme si la justice internationale était dépassée par le nombre.*

La prostitution et la traite marquent sans distinction les temps de guerre comme les temps de paix. Toutefois, les violences qui accompagnent les conflits sont exacerbées quels qu'en soient les lieux, les durées ou l'intensité. Si le lien entre soldats, civils et personnes prostituées a toujours existé, il se perpétue et évolue. Les affrontements ont changé de nature. Les guerres entre deux armées distinctes issues d'États dits puissants, sur un territoire donné, sont de moins en moins fréquentes (Badie, Vidal, 2016). Ces conflits interétatiques se raréfient et laissent place à des guerres infra-étatiques aux visées multiples : économiques, sécuritaires, territoriales, politiques, ethniques, culturelles ou religieuses. Les objectifs sont divers et les conflits, entre ou au sein d'États dits faillis, sont protéiformes. Ce changement brouille les frontières entre lieux de combats et lieux de trêve. L'absence de définition claire des limites des zones de combat place les civils au cœur des conflits. La multiplication des tensions internes, l'augmentation des combats en zone urbaine et la croissance démographique accentuent également le risque pour les civils d'être pris pour cible. Les conflits et

les migrations qui les accompagnent constituent autant de terrains propices à l'exploitation, à la traite et aux violences sexuelles. Malgré les traités du droit international humanitaire fixant les règles de conduites à adopter durant les conflits armés, notamment en ce qui concerne la protection des civils, des humanitaires ou des prisonniers de guerre, les exactions commises durant ces dernières années sont exponentielles : tortures et exploitations sexuelles, mariages et prostitution forcés, utilisation du viol comme armes de guerre. Autant d'abus commis en toute impunité que la justice internationale parvient difficilement à punir. Les violences sexuelles en temps de conflits armés sont extrêmement fréquentes et répandues et ce, depuis toujours. Pourtant ce sont les crimes les moins punis à l'échelle internationale.

### **Loisir, échappatoire ou réconfort des soldats: la prostitution comme pansement des blessures de guerre**

L'étroite relation entre la personne prostituée et le soldat n'est pas à prouver. Depuis les premières guerres jusqu'aux conflits actuels, l'un ne va pas sans l'autre.

Certains parlent d'un « couple inséparable » ou d'un « couple indissociable » pour désigner cette association qui perdure depuis la Grande guerre jusqu'aux affrontements actuels (Benoit, 2013). L'occupation militaire encourage la naissance de la prostitution et, en retour, la prostitution stimule l'installation des troupes.

### **Le cas des femmes « de réconfort » utilisées par l'armée japonaise**

Les femmes « de réconfort », désignées par l'armée japonaise, sont une des représentations les plus marquantes de l'exploitation sexuelle utilisée par des militaires pour panser leurs blessures de guerre. Parler de femmes « de réconfort » est une tournure sémantique intelligente mais qui ne reflète pas la réalité du phénomène observé. Durant les années 1930, la domination coloniale du Japon sur la Chine prend racine. L'année 1937 marque le début de la Seconde guerre sino-japonaise. C'est à cette période que l'armée japonaise met à la disposition des soldats près du front des femmes au sein de « maisons de réconfort » également appelées « centres de délassement ». Les justifications étaient le bien-être des soldats, l'encadrement des infections sexuellement transmissibles et la volonté de mettre fin aux viols commis par les militaires issus de leurs rangs. Ces centres accueillaient, dans des conditions de vie déplorables, des femmes majoritairement d'origine coréenne, mais aussi chinoise, taiwanaise, philippine ou indonésienne. Elles étaient enrôlées de force dans des villages ou recrutées à l'aide de fausses promesses d'embauche pour travailler dans les usines de textile. La prétendue infériorité raciale des femmes coréennes, selon les autorités japonaises colonisatrices de l'époque, a fait de ces femmes les principales victimes de ce système d'exploitation. Les sources,

servant à défendre des opinions contradictoires, sont divergentes et l'ampleur des abus difficilement quantifiable. Toutefois, les historiens évaluent leur nombre à 200 000 victimes. L'exploitation sexuelle en temps de guerre est le terreau des réseaux de traite et du développement du tourisme sexuel en temps de paix. La part de responsabilité des armées dans la pérennisation, la normalisation et la systématisation de la pratique prostitutionnelle en temps de paix est aussi à prendre en compte.

### **Des soldats engagés dans le maintien de la paix impliqués dans l'exploitation sexuelle de ses bénéficiaires**

L'institutionnalisation de la prostitution par l'occupation militaire est réalisée par les armées de nombreux pays, y compris par les soldats chargés du maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Plus de 70 ans après sa création, l'ONU se retrouve dans une situation paradoxale. Alors que les conflits durent, se multiplient et se complexifient, l'organisation est aussi nécessaire que critiquée. Une accusation préoccupante remet en cause la légitimité et l'autorité du travail de cette organisation. Des membres du personnel onusien et des soldats de maintien de la paix ont été impliqués dans des affaires de violences et d'exploitations sexuelles. Durant les missions en République Centrafricaine, au Cambodge ou au Timor, des casques bleus auraient eu recours aux services de personnes prostituées. En Bosnie, selon Kathryn Bolkova, ancienne membre du bureau des droits de l'Homme et des forces de l'*International Police Task Force* (IPTF), des officiers onusiens ont été impliqués dans des réseaux d'exploitation sexuelle en 1999 (Bolkovac, Lynn, 2011). De même, la République Démocratique du Congo a été désignée comme la « capitale mondiale du viol » par Margot Wallström,

alors envoyée spéciale de l'ONU pour les violences faites aux femmes et aux enfants durant les conflits (*The Globe and Mail*, 26 mars 2017). Audacieuse annonce quand les chiffres démontrent que les accusations faites à l'égard du personnel onusien sont les plus importantes dans ce pays (45 % des cas de violences reportés entre 2008 et 2013) (*Mediapart, Zero Impunity*, 21 février 2017). Pourtant, les recommandations et les textes destinés au personnel sont clairs : tolérance zéro concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles. Depuis les années 2000, et principalement en 2004, date à laquelle des cas d'abus sexuels commis par des membres de l'ONU en République Démocratique du Congo ont été rendus publics, de nombreuses résolutions et textes internes font état de la politique dite « stricte » des autorités onusiennes. Le personnel ne doit pas avoir de relations avec ses bénéficiaires, avec « toute personne recevant de l'aide » ou avoir des « relations sexuelles avec une personne prostituée ou une personne de moins de 18 ans ». Composé de 70 personnes, un comité de déontologie a été créé pour gérer plus de 120 000 personnes travaillant à l'ONU. De même, le Bureau de contrôle des services internes (BCSI) a pour rôle de contrôler les abus du personnel. Enfin, le Trust Fund, créé en mars 2016, est une aide de première urgence accordée aux personnes survivantes d'agressions sexuelles commises par le personnel onusien. Le nombre de documents et de mesures mis en place est révélateur de l'ampleur du phénomène. Toutefois, les cas rapportés ne cessent d'augmenter. Les mesures instaurées servent sans doute autant à calmer les critiques qu'à condamner les criminels. Si le nombre de plaintes rapportées au sein des bureaux internes est connu, les chiffres concernant les accusations écartées ou non rapportées

sont impossibles à connaître. Le nombre réel d'allégations reste donc inconnu. Le manque de preuves, le népotisme ou les individus congédiés avant même l'ouverture d'une enquête sont autant de faits limitant la possibilité pour les victimes d'obtenir justice. Les forces de maintien de la paix ont la responsabilité de protéger chaque individu. L'ONU n'a pas tardé à le rappeler, notamment dans le but de se décharger de sa culpabilité. Toutefois, leur travail doit être encadré par l'organisation. Les responsabilités sont donc partagées. Des réflexions sont à mener concernant le recrutement des casques bleus. Les troupes sont composées de soldats aux passés singulièrement variés, issus de pays extrêmement différents, aux cultures n'accordant pas la même place aux droits des femmes, certains refusant l'idée d'un droit au consentement sexuel. De même, les formations proposées restent marginales et la question du respect de l'intégrité sexuelle des bénéficiaires des missions de la paix est très peu abordée. L'insuffisance des périodes de formation est à l'origine de ces abus. Le respect de cette « tolérance zéro » renvoie à des enjeux plus profonds que le simple déroulement de ces missions de la paix.

#### ***Armées françaises ou américaines, initiatrices et consommatrices des réseaux de prostitution***

Durant l'opération Sangaris, intervention française menée en Centrafrique entre 2013 et 2016, plusieurs soldats ont été accusés d'avoir eu des relations sexuelles avec des femmes et des enfants, rémunérées ou non, ou en échange de nourriture (*Mediapart, Zero Impunity*, 3 janvier 2017). L'aisance matérielle des forces armées, durant ou après un conflit, leur confère un pouvoir important face à des populations qui ont tout perdu dans le conflit et qui vivent dans une misère

favorisant fortement toutes les formes d'exploitation sexuelle. D'autres témoignages rapportent que des agressions sexuelles ou des viols ont été commis sur des personnes majeures et mineures. Jusqu'à présent, aucun des soldats accusés n'a été mis en examen et les quelques procédures engagées ont toutes été classées sans suite. Ainsi, outre les conflits que subissent les civils, ces derniers souffrent de crimes commis par des militaires de pays interventionnistes ou par des soldats onusiens. Double peine et double haine aux effets désastreux qui remettent en cause la légitimité des interventions, la réputation des forces armées et des pays dont elles dépendent, la confiance que les populations civiles peuvent avoir en eux et le bien-fondé de l'aide internationale et occidentale. Chocs post-traumatiques, désordres physiologiques, autant de preuves des situations dramatiques vécues par les soldats de retour du front. Les soldats revenus d'Irak ou d'Afghanistan souffrent et le gouvernement américain a décidé d'agir. Une des mesures décidées dès 1967, date de signature d'un accord avec la Thaïlande, est la création de lieux de repos et de loisir (*Rest and recreation*) mis à la disposition des soldats. Le pays était d'ores et déjà touché par la prostitution, qui s'est développée dès le début de la guerre du Vietnam, elle ne fera que s'aggraver par la suite.

### **Une trilogie destructrice : exploitation sexuelle, terrorisme et violences**

Au sein des conflits actuels ou passés, l'exploitation sexuelle et la prostitution assurent le recrutement et le bien-être des combattants terroristes (Malik, 2017). Le corps de la femme galvanise les soldats et sert des objectifs maritiaux ou sexuels. Cependant, dans le cadre des territoires marqués par la présence terroriste (Irak,

Syrie, Yémen, Soudan, Nigeria, Mali ou Somalie...), les promesses de femmes en guise de récompense ou pour le mariage sont d'autant plus motivantes qu'elles se manifestent dans des sociétés où le sexe est tabou. Le corps des femmes étant associé au sacré, la valeur de cette offre est d'autant plus estimable. En outre, l'exploitation sexuelle, la prostitution et les violences sexuelles sont également utilisées comme des tactiques de guerre. Les facteurs économiques, sociopolitiques et religieux justifient les activités de traite et d'exploitation sexuelle. Les buts sont divers : punition de l'ennemi, épuration des ethnies présentes sur les territoires occupés, génocide, endoctrinement, sécurisation des générations futures de combattants ou financement supplémentaire afin de pérenniser l'organisation.

### **Le cas de la Syrie : double peine pour les civils**

En Syrie, certains civils ont subi des agressions de la part des forces du régime de Bachar Al-Assad, d'autres, de la part du groupe autoproclamé État islamique en Irak et au Levant (EI), voire des deux. Le début de la révolution syrienne annonçait déjà les exactions qui seront commises tout au long du conflit. En 2011, le discours du régime était clair aux yeux des opposants : « Oubliez vos enfants, allez en faire de nouveaux et si vous ne le faites pas, on le fera pour vous » (*France 2*, 12 décembre 2017). Le conflit a éclaté et la recherche des opposants du régime a commencé. Quand les opposants n'étaient pas présents à leur domicile, les soldats avaient l'ordre de pénétrer dans les maisons, de violer les femmes et parfois les enfants. Pour certains, des vidéos de ces crimes ont été enregistrées dans le but d'être envoyées aux maris. Autre méthode employée par le régime quand l'opposant n'était pas trouvé à son domicile : les militaires étaient alors

chargés de rafler les enfants ou les femmes pour les incarcérer en prison. Certaines femmes étaient retenues pour faire pression sur les parents opposés au régime, d'autres étaient violées par d'autres personnes emprisonnées, ou choisies pour devenir les esclaves sexuelles de soldats. Elles subissaient un suivi médical pour contrôler les naissances (pilules contraceptives, recours à l'avortement forcé). Le corps de la femme esclave devait être à la disposition des exploitants et était soumis à certaines règles. C'est ainsi, par exemple, qu'une femme ne pouvait être enceinte au moment où elle était revendue à un autre homme (*France 2*, 12 décembre 2017). Une autre forme d'exploitation sexuelle plus insidieuse mêle fausse histoire d'amour et grossesse forcée. Elle est destinée à assurer les prochaines générations du Califat. Si de nombreux enfants nés au sein des territoires détenus par l'EI sont issus de couples mariés, il faut toutefois émettre des réserves quant au consentement des femmes à enfanter. Ces étapes ne sont pas dirigées seulement par des hommes mais également par de nombreuses femmes qui participent au recrutement et à l'esclavage sexuel. Pour cela, la brigade Al Khansaa, chargée de faire appliquer une interprétation très rigoriste de la sharia, est composée de femmes qui veillent au respect des mœurs. L'EI persécute notamment le peuple yézidi, communauté minoritaire aux croyances zoroastriennes (religion monothéiste de l'Iran ancien). Même si toutes les organisations internationales s'accordent sur le fait que ce phénomène est difficile à chiffrer, environ 5 000 femmes auraient été réduites en esclavage. L'utilisation des violences sexuelles comme arme de guerre est destinée à briser les hommes. Que les exactions aient été commises par les forces de Bachar Al-Assad ou par l'EI, l'objectif est le même : exploiter le corps d'une

femme et la détruire, en même temps que les hommes qui lui sont liés et l'ensemble de sa communauté. Dans une société aux valeurs traditionnelles fortes, majoritairement musulmanes, le lien entre homme et femme est très puissant. Le viol est donc un moyen rapide, gratuit et extrêmement dévastateur pour atteindre celui qui, en Syrie, est considéré comme le centre de la cellule familiale. Les communautés accordent une valeur importante au corps, en particulier celui de la femme symboliquement synonyme de pureté. Le fait de porter atteinte à ce symbole par le biais d'un rapport sexuel forcé, quel qu'il soit, ébranle l'ensemble des valeurs fondamentales et des croyances de ces peuples. L'importance de la virginité des femmes est totalement bouleversée. Pire encore, déjà ébranlées par la violence subie, elles subissent la honte et le silence. La stigmatisation se traduit alors par du stress post-traumatique qui finit parfois par les tuer. De nombreuses femmes se suicident à la suite de ces violences. Elles peuvent aussi être la cible de représailles, être rejetées par leur communauté ou contraintes d'abandonner des enfants nés de la prostitution ou du viol qui ont été jugés illégitimes. Ces crimes sont très peu dénoncés. Les évaluations restent rares et incomplètes. Une réflexion doit porter sur la reconstruction de la société syrienne, traumatisée par ces crimes, symboles de barbarie, ressentis même en temps de paix. Le cas de populations captives et exploitées sexuellement par une organisation terroriste existe dans d'autres régions du globe (Boko Haram au Nigeria, Aqmi au Mali, etc.).

### **Les crises migratoires : terreau du développement puis de l'expansion de l'exploitation sexuelle**

Le monde connaît actuellement la plus grande crise de migrations depuis la

Seconde guerre mondiale : migrants politiques, climatiques ou économiques, les parcours sont divers. En 2015, un seuil de 65,3 millions de personnes migrantes et réfugiées a été atteint. Ce chiffre équivaut à la population française. Selon l'UNHCR, ils seraient près de 70 millions en 2017. L'historienne Michelle Perrot rappelle que, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les questions de mobilité sont inévitablement liées à l'exploitation sexuelle. Durant le XX<sup>e</sup> siècle, les événements géopolitiques ont reconfiguré la carte des réseaux de prostitution. Les routes migratoires et les modalités d'entrée changent. Désormais, les routes terrestres et maritimes sont privilégiées au détriment des voies aériennes très surveillées. Le manque de logements, la précarisation des installations d'accueil et la fermeture progressive des frontières augmentent la nécessité d'avoir recours à des passeurs pour entrer en Europe. Ces phénomènes exaltent la violence et l'insécurité. Les enquêtes menées par Europol et Interpol révèlent les liens entre le parcours des migrants et les parcours de traite constatés en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient ou en Asie. Les crises migratoires constituent un terreau fertile pour le développement polymorphe de l'exploitation sexuelle.

Les routes, mais également les camps dans lesquels vivent ou passent en transit les migrants, sont des lieux d'extrême vulnérabilité. Ces microcosmes artificiels, créés dans un objectif temporaire, abritent parfois des générations de populations et sont le lieu de tous les abus. 80 % des personnes vivant dans les camps de migrants au Kenya ou au Bangladesh sont des femmes et des enfants. Les maris sont restés au pays, au front ou sont morts dans les affrontements. Le contexte socioculturel dans lequel ces conflits émergent accroît la vulnérabilité des femmes et des enfants

vivant dans ces camps. Les conflits actuels déstabilisent les sociétés patriarcales qui se retrouvent sans père et sans mari. Élevés dans l'idée que l'homme est le « pont de la famille » et le « garant de l'autonomie de la famille », des femmes et leurs enfants deviennent une génération d'« orphelins » (*Le Monde*, 16 novembre 2017). Si certaines femmes ont la chance d'avoir une famille sur laquelle se reposer, d'autres ont pour seule aide les organisations internationales. Bien que les femmes soient les plus touchées, des hommes souffrent également d'exploitation sexuelle.

### ***La Libye : un point d'ancrage de l'horreur pour les migrants exploités***

Durant la révolution, les soldats du dictateur Mouammar Kadhafi ont reçu l'ordre de sévir contre les dissidents et ont commis des crimes sexuels à grande échelle. « Sévir » signifiait « violer chaque maison de chaque ville rebelle » (*Le Monde*, 10 novembre 2017). Singularité du conflit libyen, les hommes ont été les cibles prioritaires. Pour renforcer le pouvoir de cette arme que constitue le viol, les soldats se voyaient distribuer des stimulants sexuels (Viagra...). De plus, des vidéos ont été tournées durant les viols dans le but de terroriser les insurgés. La menace de la diffusion a été utilisée dans le but de faire taire les victimes. Les accusations d'utilisation du viol comme arme de guerre se sont alors rapidement répandues. Cependant depuis 2011, ni la CPI, ni aucune autre organisation internationale n'a réussi à juger ces crimes. Les insurgés violés sont devenus, par la suite, des violeurs. Ainsi, les kadhafistes sont devenus des victimes. Des témoignages font état de graves violences sexuelles. Cependant, dans un pays où les victimes se méfient de l'ensemble des structures médicales et judiciaires, se soigner ou obtenir justice n'est pas envisageable, encore moins lorsque la

victime est un homme dans une société traditionnelle, majoritairement musulmane. Le cas libyen illustre l'exacerbation de la violence. Il représente également le paroxysme de la difficulté de juger des crimes commis aussi bien par le violeur que par le violé. Aux problématiques internes s'ajoute l'arrivée massive de migrants venus de nombreux pays africains. Dans l'incapacité d'avoir une autorité sur ses frontières et un contrôle de son littoral, la Libye n'a pas les moyens de prendre en charge ces flux migratoires. Les personnes migrantes sont condamnées à rester sur le territoire. Chaque jour, des embarcations de migrants arrivent en Libye. Ils se retrouvent alors entassés dans des centres, des prisons ou toute autre structure informelle, pendant des mois. Les hommes et les femmes sont battus, violés, revendus ou servent d'esclaves domestiques et sexuels. La Libye est un point de passage, puis d'ancrage de réseaux de traite à très grande échelle, entraînant une monétisation insensée de la vie humaine. Sophie Beau, co-fondatrice de SOS Méditerranée, parle « d'humiliation, d'extorsion de fonds, d'esclavage et de viols généralisés » pour décrire la situation (*France Culture*, 15 novembre 2017). Le poids de la dette et de la réussite de la migration est un autre facteur accentuant la vulnérabilité des migrants. La migration implique le règlement d'une somme importante, parfois payée à l'avance qu'il faudra, dans la plupart des cas, rembourser une fois la migration aboutie. C'est ainsi que de nombreuses personnes migrantes se retrouvent contraintes de se prostituer pour rembourser leurs dettes dans les délais impartis.

### **Les Rohingyas : l'exploitation sexuelle présente à chaque étape de la migration**

Depuis le 25 août 2017, les incendies généralisés et les crimes notamment sexuels

commis par l'armée birmane à l'égard de l'ethnie Rohingya (Birmans musulmans) ont poussé plus de 600 000 personnes à fuir le pays principalement en direction du Bangladesh (HRW, 7 novembre 2017). Ces crimes, dont des viols à répétition, constituent très probablement un nettoyage ethnique (*Slate*, 16 novembre 2017). Les rapports de *Human Rights Watch* (HRW) et d'*Amnesty International* (AI) sont unanimes : la plupart des viols dénoncés ont été perpétrés par des militaires (HRW, 16 novembre 2017 ; AI, 18 octobre 2017). Après avoir longtemps nié son implication dans le massacre, l'armée a reconnu les viols et les tortures commis par quelques individus. De leur côté, les ONG et les organisations internationales ont constaté que les viols ont principalement été commis en réunion. Les conséquences sont nombreuses : syndrome de stress post-traumatique, perte d'appétit, troubles du sommeil et dépression. Les investigations doivent se poursuivre pour aider les victimes à s'exprimer (HRW, 16 novembre 2017). Trouver des moyens de mieux dénoncer les viols sans entraver la volonté des victimes désirant garder le silence est souvent un des principaux objectifs des organisations internationales. Rapporter un crime permet de délivrer les victimes de leur silence, aide les juges nationaux et internationaux à collecter les preuves afin de condamner les coupables. Alors que les premiers membres de cette communauté musulmane retournent dans leur pays, il est primordial de s'assurer que les actes commis seront jugés et sanctionnés afin d'éviter que des victimes soient contraintes de vivre à côté de leurs bourreaux. Le Bangladesh, pays voisin de la Birmanie, a accueilli de nombreux membres de cette communauté Rohingya. Les camps sont peu à peu devenus les lieux majeurs pour les trafiquants (*ONU Info*, 14 novembre 2017).

Les jeunes filles et les femmes sont des cibles idéales permettant d'alimenter les trafics sexuels des continents asiatique et européen. Dans les camps de réfugiés, six personnes sur dix sont des enfants (*Reuters*, 8 novembre 2017). Les enfants sans parents victimes de travaux forcés ou de prostitution sont des meilleures primordiaux pour les trafiquants. Parfois, des familles craignant pour l'avenir de leur enfant orchestrent des mariages arrangés ou forcés. Ces mariages semblent être rassurants pour les familles mais il arrive souvent que les maris vendent leur jeune épouse à des bordels.

### **Le rôle de la justice dans la protection des victimes d'exploitation sexuelle en temps de conflits armés**

L'impunité, qui est le fait de ne pas être puni pour avoir commis des faits pénalement répréhensibles, est un standard lorsqu'il s'agit d'évoquer l'exploitation sexuelle. Premier outil de compréhension de l'impunité de ces crimes : le silence. La stigmatisation pèse souvent plus lourd que le désir de justice. Les témoignages sont rares, la parole est censurée et les preuves sont partielles. Porter atteinte à la sexualité brise non seulement l'individu, mais aussi une communauté, une société et même un pays. Hommes ou femmes victimes de ces formes de violence choisissent souvent le silence plutôt que l'exclusion, la honte, la stigmatisation, les violences physiques ou encore psychologiques. C'est ainsi que les crimes sont très peu dénoncés. Les preuves et les enquêtes sont quasi impossibles à mener dans des pays détruits, sans structure policière ou judiciaire, sans autorités stables et compétentes. De même, les camps de réfugiés sont des lieux où le recours à la justice et la constitution de dossiers sont éminemment complexes. Le statut de migrant représente une difficulté supplémentaire. En effet, l'illégalité du

statut empêche toute possibilité de dénoncer un crime. Et quand bien même les preuves seraient rassemblées, les juges et les avocats en charge de ces dossiers sont menacés de représailles dans certains pays. En Libye par exemple, certains médecins ou professionnels du droit ont été emprisonnés ou tués parce qu'ils voulaient dénoncer ces crimes (*Le Monde*, 10 novembre 2017).

Autre difficulté majeure, les législations nationales constituent une entrave à la reconnaissance de l'exploitation sexuelle. Une personne victime de prostitution et de violences sexuelles ne peut être prise en charge si aucune loi nationale ne considère l'exploitation sexuelle comme un délit ou un crime. Au Nigeria, par exemple, un mari ne peut pas être accusé de viol. Un violeur peut également se marier avec sa victime pour annuler sa condamnation. En Syrie, les violences domestiques n'existent pas dans la législation. Ainsi, avant même de penser à une adaptation des lois nationales sur le modèle international, il faudrait soutenir les volontés des sociétés civiles désireuses de participer aux réformes des législations nationales.

Au niveau international, la Convention de Genève de 1949 et les protocoles additionnels I et II de 1977 rappellent que « les États parties s'engagent à protéger les femmes contre le viol, l'esclavage sexuel et la prostitution forcée. Y contrevenir représente une infraction grave que chaque partie contractante doit déférer à ses propres tribunaux ». Le Conseil de Sécurité de l'ONU a émis de nombreuses résolutions sur le sujet, comme la résolution 1325 (2000), la résolution 1820 (2008) et la résolution 1889 (2009). Cette dernière va plus loin en précisant qu'il ne suffit plus d'imposer aux États de protéger les femmes contre les violences sexuelles et de faire condamner les coupables, mais qu'il

est essentiel d'inscrire cette démarche dans des projets précis de gouvernance. Ces projets politiques devraient s'adresser à l'ensemble de la société civile, l'armée, la police, la justice, la santé et l'éducation. Des résolutions sont en place, mais l'urgence est de les faire respecter et appliquer selon le prisme du droit national et international. L'institution chargée de juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité est la Cour pénale internationale. Elle n'a toutefois qu'un rôle subsidiaire. Les premiers compétents pour juger ces crimes restent donc les États, principe de souveraineté oblige.

Comme pour la majorité des procédures de justice dans le cadre du droit international, la prise en charge de l'exploitation sexuelle et des violences qui s'y rattachent dans les conflits est longue. Ces délais s'expliquent en partie par le manque de temps et de moyens des différentes juridictions comme le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ou le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

## Sources

- « Bangladesh : l'OIM alerte sur l'exploitation et les abus sexuels de réfugiés rohingyas », *ONU Info*, 14 novembre 2017.
- « Enquête sur le viol utilisé comme une arme de guerre en Libye », *Le Monde*, 10 novembre 2017.
- « Femmes de réconfort : Séoul pointe les lacunes de l'accord avec Tokyo », *AFP, Le Point International*, 27 décembre 2017.
- « Le viol collectif, arme du nettoyage ethnique des Rohingyas », *Slate*, 16 novembre 2017.
- « Les réfugiés Rohingyas, proies des trafiquants au Bangladesh », *La Dépêche*, 17 novembre 2017.
- Abubakar A., Findlay S., « Anciens captifs de Boko Haram, nouveaux parias de la société », *Yahoo Actualités*, 26 août 2016.
- Amnesty International, *Mon monde est fini : les Rohingyas cibles de crimes contre l'humanité au Myanmar*, 18 octobre 2017.
- Andrzejewski C., Minano L., avec Alasaad D., « Les viols d'enfants, l'autre crime de guerre du régime Assad », *Mediapart*, 7 février 2017.

- Arnold K., « Traffickers prey lost Rohingya children in Bangladesh camps », *Reuters*, 8 novembre 2017.
- Badie B., Vidal D., *Nouvelles guerres, Comprendre les conflits du XXI<sup>e</sup> siècle*, La Découverte, Collection « Poches essais », 2016.
- Bauer D., Molinari H., « L'ONU est incapable de réprimer les scandales sexuels », *Mediapart*, 21 février 2017.
- Benoît C., *Le Soldat et la Putain : histoire d'un couple inséparable*, Éditions Pierre de Taillac, Collection « Histoires vraies », 2013.
- Bolkovac K., Lynn C., *The Whistleblower: Sex trafficking, military contractors, and one woman's fight for justice*, Palgrave Macmillan, 2011.
- Bouillion S., « Les filles du Chibok : le "plus grand succès de propagande" de Boko Haram », *L'Orient le Jour*, 17 août 2016.
- Branbant J., Miñano L., « Les exactions impunies de l'opération Sangaris », *Mediapart, Zero Impunity*, 3 janvier 2017.
- Callimachi R., « To maintain supply of sex slaves, ISIS pushes birth control », *New York Times*, 12 mars 2016.
- Fagnoli V., *Viol(s) comme arme de guerre*, L'Harmattan, Collection Questions contemporaines, 2017.
- Fontan V., « Peacekeepers gone wild: How much more abuse will the UN ignore in Congo? », *The Globe and Mail*, 26 mars 2017.
- Guilbert K., « Factox – ten facts about Boko Haram and Nigeria's kidnapped Chibok girls », *Reuters*, 7 mai 2017.
- Human Rights Watch (HRW), *All of my body was pain. Sexual violence against Rohingya women and girls in Burma*, 16 novembre 2017.
- Human Rights Watch (HRW), *Dix principes pour protéger les réfugiés rohingyas ayant fui la Birmanie*, 7 novembre 2017.
- Loiseau M., « Syrie, le cri étouffé », *Infrarouge, France 2*, 12 décembre 2017.
- Malik N., *Trafficking terror: How modern slavery and sexual violence fund terrorism*, The Henry Jackson Society, 2017.
- Molinari H., Bauer D., « L'ONU, permis d'abuser ? », *Mediapart, Zero Impunity*, 21 février 2017.
- Nwaubani A.T., « Exclusive – Some abducted Chibok schoolgirls refuse to be "freed", says negotiator », *Reuters*, 8 mai 2017.
- Stephan L., « À Damas, le temps des veuves », *Le Monde*, 16 novembre 2017.
- Verbeke L., « L'enfer libyen pour les migrants », *France Culture*, 15 novembre 2017.
- Résolution 1325 (2000), Conseil de Sécurité : [http://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325\(2000\)-F.pdf](http://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325(2000)-F.pdf)
- Résolution 1820 (2008) : [https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/SCResolutionWomen\\_SRES1820%282008%29%28fr%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/SCResolutionWomen_SRES1820%282008%29%28fr%29.pdf)
- Résolution 1889 (2009) : [https://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/securitycouncil/S-RES-1889-\(2009\)-French.pdf](https://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/securitycouncil/S-RES-1889-(2009)-French.pdf)



Le Rapport mondial est réalisé par l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle, en collaboration avec des experts internes et externes (magistrats, avocats, travailleurs sociaux, dirigeants d'ONG...) et avec l'aide de contacts privilégiés auprès d'ONG locales ou de chercheurs internationaux.



Fondation Scelles  
Connaitre, Comprendre, Combattre  
L'Exploitation Sexuelle

La **Fondation Jean et Jeanne Scelles**, reconnue d'utilité publique depuis 1994 et bénéficiant du statut consultatif ECOSOC, est une organisation installée à Paris (France) dont le but est la lutte contre le système prostitutionnel. Par nos travaux d'analyse, de plaidoyer et de sensibilisation, nous nous engageons à connaître, comprendre et combattre l'exploitation sexuelle commerciale. La **Fondation Jean et Jeanne Scelles** est membre fondateur de la Coalition pour l'Abolition de la Prostitution (CAP International) lancée en 2013, qui réunit 28 ONG abolitionnistes dans 22 pays.

L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle**, département de recherche et développement de la Fondation Jean et Jeanne Scelles, est un carrefour de renseignements, de rencontres et d'échanges d'informations sur l'exploitation sexuelle commerciale dans le monde. Il est régulièrement consulté par des experts français et étrangers : associations, institutions, journalistes, juristes, chercheurs et personnes concernées par la défense des droits humains. L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle** a pour objectif :

- d'analyser ce phénomène sous tous ses aspects : prostitution, tourisme sexuel, proxénétisme, pornographie infantine, traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle commerciale...
- de permettre la réflexion et les prises de position
- d'informer tout public intéressé par ces questions

## CONTACT

**Sandra AYAD**, Responsable de l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle  
[sandra.ayad@fondationscelles.org](mailto:sandra.ayad@fondationscelles.org)

14 rue Mondétour  
75001 Paris - France



[www.fondationscelles.org](http://www.fondationscelles.org)  
Tw: @Fond\_Scelles  
Fb: @FondationScelles